

Portrait de la pauvreté en Estrie

Voici un résumé d'un portrait de la pauvreté en Estrie réalisé par une équipe de Caritas dans le cadre d'un projet de lutte à la pauvreté et ce, dans un but de sensibilisation de la population.

Traiter des causes de la pauvreté peut difficilement être dissocié des effets qui sont eux-mêmes de nouveaux déterminants de la perpétuation de situations de pauvreté. On peut donc parler d'un cercle vicieux de la pauvreté.

Selon plusieurs économistes, la cause première de l'existence de pareilles situations serait l'ensemble des choix politiques faits par nos gouvernements qui privilégient l'instauration de programmes palliatifs à court terme à une véritable politique de plein emploi. Plusieurs intervenant-e-s dénoncent aussi la centralisation à outrance des gouvernements fédéral et provincial. Ces derniers ont entrepris de remettre certains de leurs pouvoirs, aux municipalités entre autres. Mais, aucune enveloppe budgétaire n'accompagne ces nouvelles responsabilités, ce qui compromet la vie en région. Ajouter à cela, l'actualité de la récession et la mise en vigueur de nouvelles taxes et vous verrez mieux l'ampleur que prend l'appauvrissement au Québec.

Des statistiques

Quelques chiffres nous permettront d'appréhender l'ampleur de cette pau-

vreté. Selon des données compilées par le Département de santé communautaire de Sherbrooke, d'après le recensement canadien de 1986k, la ville compterait 6 365 familles et 7 980 individus défavo-

re terme économique mais aussi en terme de santé. Par exemple, une consommation importante de tabac et de médicaments, une plus grande fréquence de maladies aiguës et chroniques, la détériora-



Deux participantes à l'étude sur la pauvreté :
Valérie Bégin et Marie-Andrée Dupont

Photo Caritas Sherbrooke

risés pour un total de 26 680 personnes pauvres. Ces chiffres ont dû augmenter depuis car avec un taux de chômage de 14,2 % en février et un nombre de 13 464 ménages prestataires de la sécurité du revenu en Estrie (déc. 90), le problème ne semble pas vouloir se résorber. Ajoutons à cela, l'accessibilité aux programmes sociaux rendue plus difficile à cause de nouvelles législations et le nombre important de personnes qui, travaillant au salaire minimum, ont des revenus souvent moindre que les familles prestataires de la sécurité du revenu.

La santé s'en ressent

La pauvreté ne s'exprime pas seulement qu'en

tion des relations familiales, la détresse psychologique élevée et l'abandon scolaire font souvent partie de la vie des personnes touchées par la pauvreté.

Des solutions ?

Les solutions, quant à elles, se devraient d'être

d'abord politiques. Qu'il s'agisse d'une véritable politique de plein emploi, de concertation accrue entre les preneurs de décisions, d'une politique globale de soutien à la famille, de mesures d'employabilité (tenant compte des changements affectant le marché du travail), de programmes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes, etc., le pouvoir politique est concerné.

Toutes ces mesures touchent la pauvreté en terme de défi collectif et non pas du problème de quelques

personnes « défavorisées » prises individuellement. Un premier geste consiste à prendre conscience des préjugés que nous entretenons à l'égard des personnes touchées par la pauvreté. Considérons aussi avec respect la débrouillardise qui caractérise ces personnes qui prennent les moyens pour « s'en sortir ». Ce serait déjà un bon pas de fait.

Valérie Bégin
Marie-Claude Blackburn
Marie-Andrée Dupont

Sommaire

Grève St-Hubert	p. 3
Conditions de travail	p. 6-7
Formation professionnelle	p. 8
La vie privée en cause	p. 9
International	p. 10

Caractéristiques des ménages à la sécurité du revenu en Estrie

	Nombre de cas			Aptes			Inaptes		
	Octobre 1990	Octobre 1989	Variation en %	Octobre 1990	Octobre 1989	Variation en %	Octobre 1990	Octobre 1989	Variation en %
Composition familiale									
• Personne seule	8 428	7 775	8,4	5 456	4 821	13,2	2 972	2 955	0,6
• Monoparentale	2 726	2 609	4,5	2 614	2 374	10,1	112	235	-52,3
• Couple sans enfant	749	764	-2,0	543	512	-11,5	296	252	17,4
• Couple avec enfant	1 132	1 118	1,3	1 003	961	4,3	129	157	-17,6
Total	13 035	12 266	6,3	9 526	7 707	23,6	3 509	3 598	-2,5

Éditorial

L'information régionale... à la baisse.

Avec l'annonce des coupures d'emplois (restructuration de ressources humaines) à Télé 7, le Journal *Entrée libre* tient à exprimer son inquiétude face aux conséquences possibles de ces décisions pour le service d'informations.

Le 5 Avril dernier, on pouvait lire dans les quotidiens que Télé-Métropole abolissait 201 postes, dont 72 dans 5 régions du Québec. Pour Télé-7, nous pouvions lire dans le journal *La Tribune* du 6 Avril que 21 employé-e-s allaient subir le couperet, dont 5 dans la salle des nouvelles (4 journalistes et un caméraman).

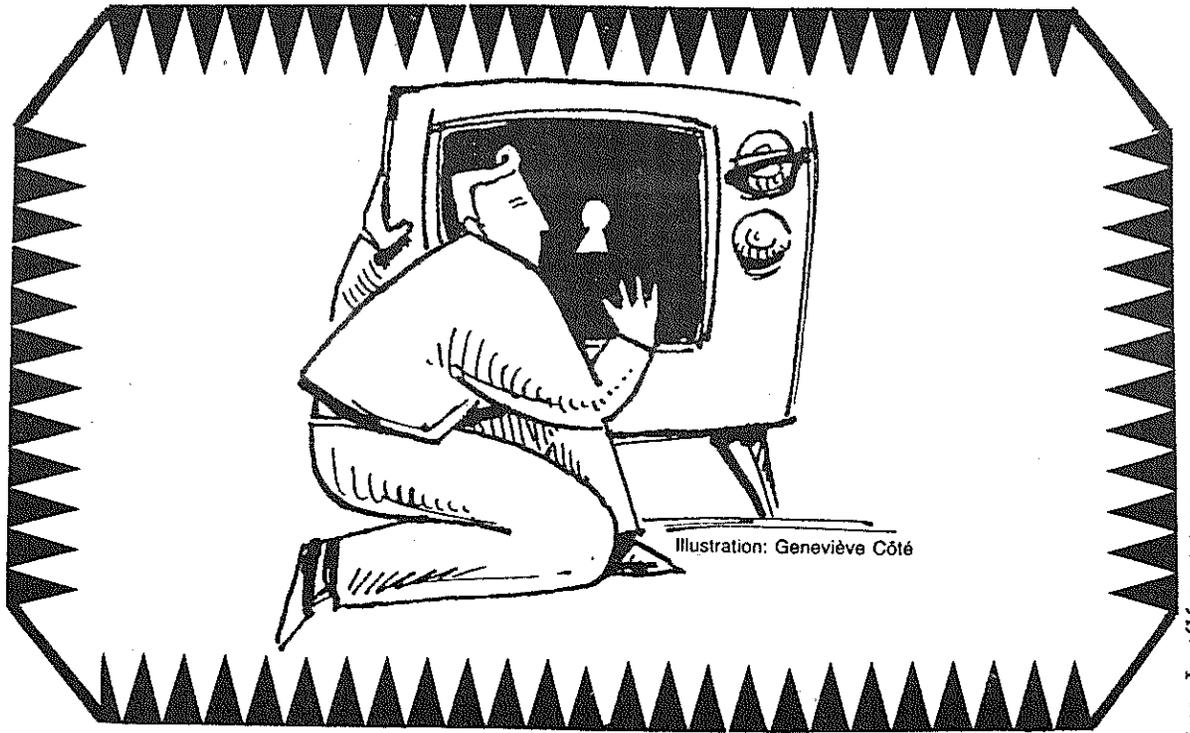
Avec ces suppressions de postes à l'information de Télé-7, qui prendront effet le 5 Mai prochain, et, selon les dires même de la direction générale, la couverture journalistique sera, par exemple, moins intensive les fins de semaine. Nous nous questionnons aujourd'hui sur les effets qui se concrétiseront en regard des activités médiatiques qui seront planifiées par les organismes d'éducation populaire de notre région, au cours des prochains mois.

Avec la réalité auquel nous devons faire face aujourd'hui, les ressources journalistiques locales/régionales ne sont pas ce qu'elles devraient être, pour assurer à la population une diversité d'information qui nous permet vraiment de situer dans leur ensemble les problématiques sociales, politiques et culturelles qui sont au coeur de nos collectivités.

Conscient que la conjoncture actuelle génère des conséquences difficiles pour les médias privés et publics, il n'en demeure pas moins qu'il est essentiel que soient maintenus des services d'informations locales le plus complet possible, afin que puisse avoir accès à une bonne diversité de sources d'informations.

Les organismes d'éducation populaire autonome étant de plus en plus concernés par le développement social et économique que nous observons aujourd'hui dans notre société, il est donc fondamental que ceux-ci puissent continuer à bénéficier d'un traitement médiatique équitable, afin que notre droit à l'information puisse se maintenir à un niveau acceptable.

L'équipe du Journal



Source : Le téléspectateur

Justice pour les personnes atteintes

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons pour manifester notre inquiétude devant la situation inacceptable dans laquelle vivent les personnes séropositives ou atteintes du sida au Québec. Parmi les quelques 1 500 cas de sida déclarés au Québec, la moitié sont déjà morts. On estime à 10 000 le nombre de Québécois-e-s séropositifs. Dix ans après l'éruption de l'épidémie, aucun remède n'est encore en vue. Mais les médicaments appropriés, conjugués à un régime adéquat, peuvent considérablement prolonger la vie.

La politique actuelle du gouvernement du Québec force les personnes séropositives ou atteintes du sida à quitter leur emploi et à se résigner à l'aide sociale, parce qu'elles ne peuvent se permettre les prix élevés des médicaments dont elles ont besoin pour rester en vie. Cette solution est inacceptable. **La gratuité de l'AZT ne suffit pas.** Combien de personnes devront encore souffrir inutilement et mourir prématurément avant que vous n'agissiez ? Quand le gouvernement du Québec assumera-t-il pleinement sa responsabilité de fournir des soins médicaux et des services sociaux à tout le monde ?

Les personnes séropositives ou atteintes du sida ont besoin de médicaments qui peuvent les aider à lutter contre les infections opportunistes, la vraie cause de mort. L'aide sociale équivaut à la pauvreté, à la malnutrition et à la mort prématurée. On doit permettre aux personnes séropositives ou atteintes du sida de continuer à travailler et de contribuer à la société aussi longtemps que possible.

Le gouvernement du Québec peut remédier à cette situation en ajoutant l'infection au VIH à la catégorie administrative **malade sur pied**, qui permettrait aux personnes atteintes de maladies chroniques contrôlables comme l'infection au VIH (la fibrose kystique, le diabète insipide, le cancer, la tuberculose, etc.) de recevoir en clinique externe, tous les médicaments que requiert leur condition à raison de 2 \$ par mois, par médicament. M. Côté, il faut agir immédiatement, il en va de la vie d'un nombre croissant de Québécois-es.

Gérard Pollender
pour le comité des personnes
atteintes en Estrie

Tél. : 820-1943

Journal communautaire

**ENTRÉE
LIBRE**

journal bimestriel
187 Laurier
local 317 (3e étage)
J1H 4Z4
tél.: 821-2270

Le journal se veut une alternative aux journaux existants. Ses priorités sont :

Desservir les intérêts des gens moins favorisés économiquement, socialement, culturellement, politiquement et qui ne possèdent peu ou pas de pouvoir réel dans leur milieu de vie...

Favoriser la circulation du point de vue des organisations luttant pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail en général.

Privilégier l'expression des gens ayant peu ou pas accès aux médias traditionnels.

Collaborateurs- collaboratrices

Alexandre Mudima Badibanga
Valérie Bégin
Marie-Claude Blackburn
Michèle Boissinot
Claude Dallaire
Pierre Drouin
Marie-Andrée Dupont
Martin Fortin
Normand Gilbert
Merlyne Laflamme
Serge Laframboise

Raymond Landriault
Micheline Plante
Alain Poirier
Gérard Pollender
Denis Poudrier
Michel Roby
André Roux
Laurent Tétrault

Éditeur : La Voix Ferrée
Impression : The Record
Mise en page assistée par ordinateur : *Infographe*
Distribution : Distributions publicitaires Estrie
Courrier de 2e classe
Enregistrement ; #7082
Dépot légal deuxième trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
Territoire de distribution gratuite délimité par les rues Queen et St-Joseph (ouest)
Le Phare (sud)
La rivière St-François (est)

Grève à St-Hubert

Du poulet de canaille...

Depuis le 21 décembre 1990, le poulet St-Hubert à Sherbrooke a une odeur de provocation et un arrière-goût de mépris.

En effet, depuis cette date, les 92 syndiqué-e-s des deux reataurants St-Hubert de Sherbrooke sont en grève. Les points litigieux priorisés par les syndiqué-e-s touchent principalement les clauses normatives; la réduction du nombre d'heures de travail nécessaires pour obtenir le statut d'employé-e-s à temps plein (de 24 à 22 heures pour les serveuses et de 35 à 30 heures pour les « barmaids »), l'augmentation à trois (au lieu de deux) du nombre d'employé-e-s pouvant partir en vacances en même temps, l'obligation de maintenir des employé-e-s syndiqué-e-s à la cuisine, etc.

Précaires à temps plein...

La majorité des syndiqué-e-s étant des femmes, la clause concernant le statut d'employé à temps plein prend une coloration particulière. Les femmes étant les premières à être touchées par le travail précaire (temps partiel, sur appel, ...), la demande de réduction des

heures nécessaires pour obtenir le statut à temps plein leur donneraient droit plus tôt aux avantages sociaux (congrés de mala-

D'ailleurs, ce ne sont pas prioritairement les salaires qui étaient en cause puisque ceux-ci ont fait l'objet de négociations

que depuis l'entrée en vigueur de la fameuse TPS, les serveuses ont vu leurs pourboires diminuer.

la convention collective contienne des clauses raisonnables pouvant permettre une croissance normale de l'entreprise ». Gageons que M. Proulx fait davantage référence aux profits lorsqu'il parle de « croissance normale ». D'ailleurs, il semble que le groupe St-Hubert, sur le plan national, soutienne M. Proulx dans sa position. Ce soutien pousse M. Proulx à devenir arrogant au point de déclarer à un journal local : « qu'ils (les syndiqué-e-s) peuvent bien démolir tout ce qu'il y a en ville, ça ne me dérange pas ». Le groupe St-Hubert a sans doute peur que les gains que pourraient obtenir les syndiqué-e-s de Sherbrooke s'étendent à l'ensemble de ses restaurants.

Pour soutenir les grévistes, un boycottage des restaurants St-Hubert serait souhaitable et plus particulièrement son service de livraison et son service au comptoir sur la rue King ouest à Sherbrooke qui fonctionne malgré la grève.

Soyons solidaires des syndiqué-e-s de St-Hubert, disons : « Non tu me donnes pas le goût »...

Normand Gilbert

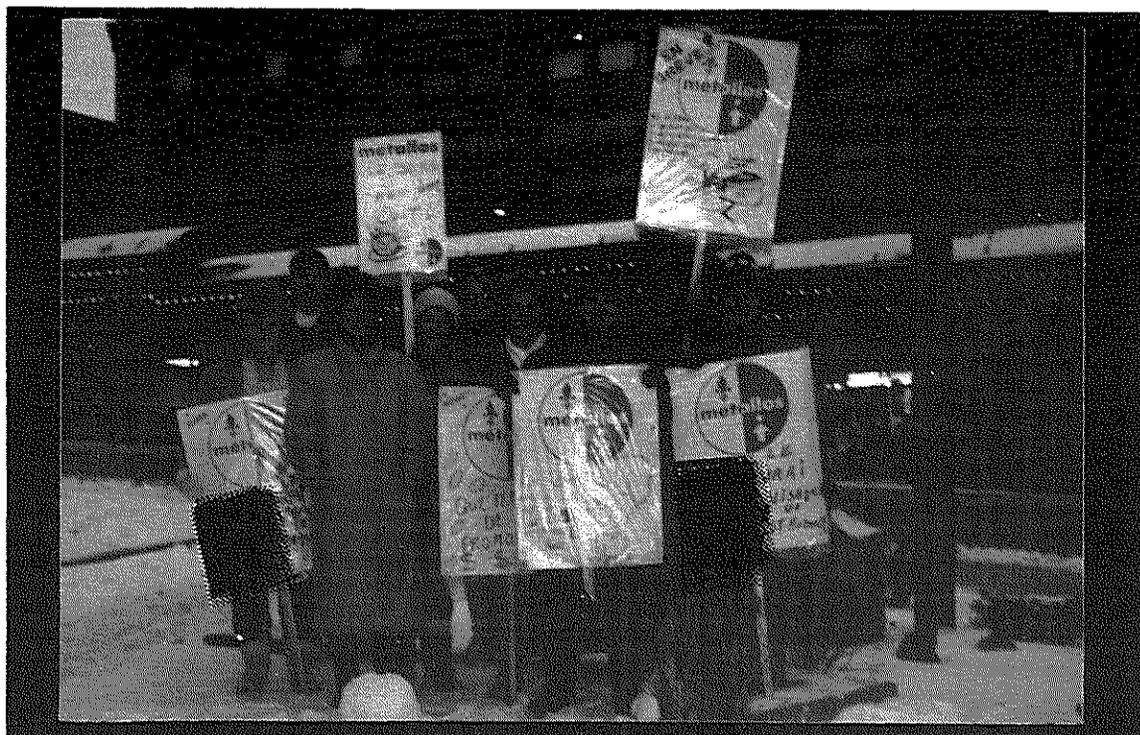


Photo : Syndicat des métallos

die, assurances, etc.) et améliorerait ainsi leur sort. Dans la conjoncture économique actuelle, ces petits gains prennent toute leur importance.

qu'à la mi-mars seulement. Cependant, dans sa grande générosité, M. Jean-Claude Proulx aurait offert un gel des salaires pour la 1^{re} année de la convention, ce que les syndiqué-e-s ont unanimement rejeté. Soulignons

Bien peu de respect

Le « président » des deux St-Hubert à Sherbrooke, M. Jean-Claude Proulx, a exprimé clairement sa position dans une lettre adressée aux employé-e-s; « que

Violence conjugale

Violence et injustice

Suite à une plainte de violence conjugale déposée le 10 octobre 1989 et la remise de date en date, le tribunal est saisi d'une requête formulée verbalement en début d'audience le 22 janvier 1991 par le procureur de l'accusé visant l'arrêt des procédures et ce, à cause des délais de cour. Les droits de son client ont été violés (Charte canadienne des droits et libertés, article b). Pour ces motifs le tribunal ordonne l'arrêt des procédures.

J'ai donc déposé une plainte au Barreau du Québec contre le district St-François car je sais très bien que s'il n'y a pas eu procès c'est parce qu'on ne c'est pas occupé de mon dossier pendant 15 mois. On libère donc l'accusé de cette accusation au criminel sans procès et je n'ai aucun droit d'être entendue et d'obtenir justice.

Mme Louise Comeau du Barreau du Québec m'a téléphoné me disant qu'une plainte comme celle-ci relevait du ministre de la Justice et qu'elle aimerait recevoir une copie du jugement et toutes pièces justificatives qui démontreraient que le ou les procureurs n'ont pas fait leur travail. De plus, j'ai envoyé une lettre au ministre de la justice, M. Gil Rémillard qui suite à l'é-

tude de mon dossier a demandé de faire une vérification de dossier dans tous les palais de justice a savoir s'il y avait d'autres cas comme le mien et voir a ce qu'eux puissent avoir un procès rapidement et que justice soit rendue. Il a aussi promis du renfort dans le district judiciaire de St-François, et s'est ainsi que de nouveaux juges seront bientôt nommés vu l'état d'engorgement du système judiciaire et voir aussi aux respects des droits des victimes car, dans bien des cas la justice rendue aux accusés cause de l'injustice envers les victimes. J'ai aussi envoyé des lettres parues dans un journal et participé a une émission radio et fait des interviews radiophoniques et télévisés en invitant les gens à dénon-

cer les injustices qu'elles subissent.

Une lutte pour changer

Que penser des dires de Me. Proulx, celui qui devait me défendre, (selon lesquels) je cite « Me Proulx estime que Merlyne Laflamme ne devrait pas exposer cette cause publiquement. Je ne peux pas l'empêcher de se plaindre mais je le déplore. Je crois qu'elle fait une erreur. Je crois lui avoir expliqué que tout a été fait correctement. Quand elle a quitté mon bureau elle semblait avoir compris. Il y a quelqu'un qui la pousse à porter plainte je ne sais pas qui. Non, je ne dis pas qu'elle est manipulée mais il y a des interférences de personnes non identifiées ». Non, je n'étais pas poussé par personne et je soutiens que rien n'a été fait. Par ses dires accusateurs et gratuits, je l'ai trouvé machisme et myso-gine ce Me Proulx, au ton paternaliste. On demande aussi de

faire part de mon expérience et de mon vécu dans la violence conjugale ainsi que cette lutte que j'ai mené pour obtenir justice. J'explique aussi la lutte que je mène quotidiennement pour retrouver mon indépendance sociale, financière et psychologique, après cette expérience qui m'a un peu démolie et ces responsabilités que j'ai à assumer seule.

Je trouve important aussi de faire un travail auprès des jeunes de l'école primaire car je sais que dans la Beauce un groupe d'enfants de 8 à 9 ans re-

venant de l'école ont attaché une jeune fille à un arbre, l'ont déshabillée et se sont enfuis. La violence se fait donc aussi par des jeunes. Le besoin de faire connaître autres choses que la violence à ces hommes et femmes de demain est urgent. Ce déli de violence par les jeunes en est un parmi tant d'autres.

Je remercie aussi celles qui m'ont soutenu quand j'en avais besoin et qui sont toujours là pour m'aider.

Merlyne Laflamme

FORUM EMPLOI
Estrée

238, rue King Ouest, Bureau 302, Sherbrooke (Québec) J1H 1P9 (819) 422-5479

La fête du 1^{er} mai

Ensemble pour le plein-emploi

MÉDIAS

Information continue...

(Le Canal)

Avec la guerre du golfe que nous avons connu dans les derniers mois - par le biais de nos médias électroniques et écrits - les citoyens et citoyennes de notre coin du monde ont davantage cherché-e-s à s'informer sur « ce qui se passait », dans cet autre coin du monde, là où le pétrole coule à flot.

Au cours des deux dernières décennies, la télévision est devenue une source d'information de plus en plus importante pour nous tous et toutes. Avec cette guerre, et avec tous les moyens technologiques qui étaient disponibles pour la faire connaître (quel malheur), dans quelle mesure pouvons-nous dire que la télévision a bien rempli son rôle d'information auprès du public ? Son rôle concernant l'intérêt public ? Son rôle concernant la promotion et la défense de nos valeurs collectives de justice et de paix ?

Nous ne pouvons pas répondre à ces questions dans le cadre de cette chronique; cependant, à la lumière des bilans dont nous avons pu prendre connaissance, nous devons dire que certaines tendances doivent être questionnées.

Le réseau CNN : un exemple

Par exemple, il y a celle du canal d'informations continues CNN (Cable News Network), qui existe aux États-Unis depuis 1984. CNN est installé dans 26 pays. Au delà de 100 pays reçoivent son signal. Avec CNN, on reçoit des informations tous les jours, 24 heures sur 24. Pendant la guerre du golfe, c'est CNN qui avait le plus grand nombre de personnes, là bas (140, technicien-e-s et journalistes).

Avec les satellites, CNN peut facilement diffuser en direct plusieurs événements qui se produisent à travers le monde. Intéressant oui ! Mais quel est le traitement accordé ? Certain-e-s disent que CNN est en train de bouleverser les tendances de la télévision en accordant trop d'importance aux images, au détriment des explications essentielles pour bien comprendre et situer dans la réalité les sujets dont il est question. Il y a un danger. D'autre part, il y a aussi ceux et celles qui disent que si on veut s'informer convenablement, ce ne sont pas les sources qui manquent et qu'il est de notre responsabilité d'en utiliser au maximum, pour être bien avisé sur l'actualité.

En 1985, un rapport important était déposé au gouvernement canadien au sujet de notre système de radiodiffusion. C'était le rapport Caplan-Sauvageau. Entre autres, une des recommandations proposées par le rapport était que Radio-Canada puisse demander « au CRTC une licence d'exploitation d'un canal entièrement informatif ».

Un canal français ?

Pour nous, nous percevons un grand nombre d'avantages à ce qu'un canal de ce genre soit implanté, en français, au Canada et au Québec. Cependant, il s'agira de trouver des moyens et des façons de faire, qui permettent des approches d'analyses éducatives, qui feront en sorte que nous pourrions être mieux informé-e-s, globalement, dans un monde où le petit écran prend de plus en plus d'importance. Il est également fondamental pour nous que les objectifs d'un canal d'informations continues puissent servir à surmonter la superficialité chronique qui se dégage des ondes électro-magnétiques en place.

Bien que ce devoir revienne aux hommes et aux femmes politiques, les citoyens et citoyennes doivent maintenir leurs pressions pour que nous en soyons mieux assuré-e-s.

Alain Poirier, pour le CPDE.

Le Centre Populaire de Documentation

... Pour en savoir davantage

- Sur les médias
- La publicité
- L'intervention communautaire

Nous offrons des activités de groupes, pour nous aider à mieux comprendre la réalité médiatique qui nous entoure.

Revue, journaux, livres, revues de presse...

187, rue Laurier, local 316

821-2270

Manifeste (extraits)

Développement et paix, Sherbrooke

L'année 1992 sera celle du 500^e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique. À cette occasion, Développement et paix, l'organisme officiel de l'Église catholique pour la solidarité internationale, invite la population à faire le point sur la réalité de ce continent. Les faits parlent de façon très nette : pour la majorité de la population, les Amériques sont devenues inhabitables. C'est le cas particulièrement de l'Amérique dite « latine ». Mais, il faut reconnaître que, même au Canada et aux États-Unis, il y a de quoi s'interroger sur notre développement. Pour s'en convaincre, il suffit de penser à l'accroissement de la pauvreté à travers notre pays.

En saisissant la nature des problèmes, on peut arriver à proposer des changements pour la société. D'où le thème de notre campagne de trois ans : **Rebâtir les Amériques.**

Nous, femmes et hommes du Québec, avons sur notre territoire tout ce qu'il faut pour être des citoyennes et des citoyens heureux et pour contribuer de façon originale au bien-être des nations. Mais malheureusement, un nombre croissant des nôtres n'ont pas suffisamment accès à ces richesses et à ces biens communs. (...)

Analyse

De plus en plus, les Amériques deviennent inhabitables à cause du type de développement imposé depuis la conquête par les nations européennes et, plus récemment, par la domination des intérêts économiques des pays du nord.

En effet, l'appauvrissement des masses et la destruction de l'environnement, tant au nord qu'au sud, sont directement liés à la concentration des richesses et des leviers de l'économie par un nombre toujours plus restreint de personnes ou de groupes. Ces derniers décident en fonction de leurs intérêts, marginalisant ainsi l'ensemble des peuples et les privant de leur droit à gérer eux-mêmes les différents aspects de leur vie.

L'histoire récente a fait surgir la monstrueuse réalité de la dette extérieure qui affecte tous les peuples, tant au nord qu'au sud.

Au nord comme au sud, le paiement de la dette se fait le plus souvent au détriment de la satisfaction des besoins fondamentaux des masses populaires.

Les gouvernements semblent avoir choisis de laisser jouer la libre compétition internationale. Pour aider les grandes entreprises, ils favorisent des politiques susceptibles d'attirer les investissements étrangers et, en même temps, envisagent des

mesures d'austérité qui, de fait, frappent plus durement les personnes démunies. (...) On s'attaque aux maigres revenus des petits qui cherchent à survivre et

rêve, mais une promesse. Cette espérance nous fait rejeter les fatalités qui chuchotent que les contraintes économiques sur l'emploi sont insurmontables et qu'il serait plus réaliste de laisser faire. C'est elle encore qui nous invite à résister aux forces qui briment les humains au cœur de leur gagne-pain.

Forces de changement

Au Québec, nous reconnaissons le courage et la détermination de plusieurs groupes qui



les Amériques

on ferme les yeux sur les profits des hauts salariés et des entreprises qui échappent aux impôts (...)

Si le travail en économie n'a de valeur qu'en fonction du profit, n'est-ce pas la personne elle-même qui ne compte pas ? Si l'économie a comme objectif un progrès qui favorise d'abord l'enrichissement des plus forts, ne déraile-t-elle pas ? N'est-ce pas confondre les moyens avec la fin ?

La contribution à la solidarité sociale ne constitue-t-elle pas un test plus adéquat de la valeur de l'activité économique ? (...)

Nous ne pouvons laisser les responsables de cette situation décider seuls de notre avenir.

Seule une visée collective et morale de solidarité pourra rendre humainement viable l'économie internationale et l'économie locale (complexes, nous le savons) dont dépend l'assurance d'une société plus juste et plus digne pour toutes et pour tous.

Une grande espérance ressort de ce parcours : une société solidaire n'est pas seulement un

luttent avec constance pour faire advenir une société qui respecterait l'ensemble des personnes et des collectivités dans leurs droits fondamentaux.

Au premier rang des acteurs du changement, nous voudrions souligner le rôle des victimes. Elles ont à compter d'abord sur elles-mêmes. Mais, elles peuvent apporter aussi un point de vue irremplaçable dans les initiatives collectives pour une économie que les respecte. Nous rendons hommage à leur capacité de résistance et de solidarité, à cette entraide quotidienne et mal connue, vécue chez les travailleuses et les travailleurs, chez les jeunes et dans les milieux populaires. C'est ce qui leur permet, malgré la précarité économique, de garder espoir et de s'organiser. (...)

Nous voulons une société égalitaire où chacun et chacune soient respectés, où les besoins des humains soient prioritaires pour rendre à l'économie son sens premier d'un pays habitable pour toutes et pour tous, où personne ne soit de trop.

La santé en Estrie



Le stress : maladie du siècle ou énergie vitale ?

Nous sommes concernés par le stress dès notre plus jeune âge.

Voici un exemple : Vous êtes âgé de 6 mois et votre couche est pleine. Vous avez des irritations au derrière, vous avez faim et soif, votre fauteuil n'est pas confortable et votre mère parle à quelqu'un au téléphone depuis 2 heures. Alors vous essayez de vous faire comprendre en gigotant et en pleurant; en dernier recours : c'est la crise. Peu après, tout rentre dans l'ordre.

Quand on dit que la personnalité se forme entre 0 et 6 ans, il est facile de faire la différence entre une personne qui fut négligée dès sa naissance et une autre qui fut bien entourée. Les violents, les tendus, les phobiques et les gens qui souffrent de manie et de dépression à répétition sont, dans 90 % des cas, des gens qui ont un sérieux problème de communication. Etant incapables de drainer une émotion et de gérer leur stress, ils retombent toujours dans le même « panneau », jusqu'au jour où ils se décident d'ouvrir leur cœur. Il leur faut désormais apprendre à se détendre et à se prendre en main. Aucune médication ne pourra jamais remplacer l'ouverture du cœur et de l'esprit.

Par contre, le stress n'est pas seulement un élément négatif, mais il est aussi une source de grandes prouesses dans le domaine sportif, intellectuel, monétaire, etc. Par exemple, un joueur de hockey qui n'a qu'un seul but : devenir le meilleur et le premier, aura toutes les chances d'offrir des performances supérieures s'il est bien entouré et supporté par son entraîneur, son équipe, sa famille et son public. C'est la même chose pour les vendeurs, les constructeurs, les étudiants, les travailleurs-euses et pour vous-même... Quelles que soient vos ambitions, vos moyens et le temps que vous prenez pour atteindre vos objectifs et les dépasser.

Sachez tirer profit de votre expérience et de votre potentiel.

Pour toutes informations ou tout commentaires, veuillez communiquer avec moi.

Laurent Tétrault, N.D.
Tél. : 822-1891

Clinique Santé de l'Estrie

244, Dufferin, suite 257
Sherbrooke (Québec)
J1H 4M4
Tél.: 822-1891

Une « rétro » du chômage... Rare mais possible !!!

Je me dois aujourd'hui de vous présenter le cas de Martin (pseudo) L. de Sherbrooke car il nous fait découvrir une des situations où des prestations d'assurance-chômage (A.-C.) peuvent être versées de façon rétroactive.

Il arrive que des personnes tardent à déposer une demande d'A.-C. soit parce qu'elles attendent leur relevé d'emploi, qu'elles ne savent pas qu'elles y ont droit ou encore qu'on leur a dit qu'elles n'y avaient pas droit. Cette dernière raison est celle de notre cher Martin qui vient d'apprendre que ce qu'il avait entendu de son délégué syndical ne s'adressait pas à son cas personnel.

Voilà les faits

Martin a terminé ses études en mai 1990 et a entrepris des recherches en vue d'obtenir un emploi. Il s'en trouve un en août à Ville-X à plus de 110 km de chez lui. Il y travaille pendant 16 semaines avant d'entreprendre sa mise-à-pied lors d'une rencontre réunissant ceux et celles qui avaient été engagé-e-s en août.

Un délégué syndical leur a expliqué qu'à ce moment-là, on devait comptabiliser 19 semaines assurables pour avoir droit aux prestations d'A.-C.

Comprenant que ses 17 semaines travaillées à l'été 1989 ne faisaient plus partie de sa période de référence (52 semaines), il quitta Ville-X pour revenir à Sherbrooke et reprendre ses recherches d'emploi. Au début avril 1991, il apprend d'un de ses copains qui, avec 16 semaines, a déposé une demande d'A.-C. en décembre et qu'elle a été acceptée. Pourquoi pas lui ???

C'est la question que Martin est venu demander au Mouvement des chômeurs et chômeuses de l'Estrie la semaine dernière.

Après analyse de son dossier, on lui apprend qu'il était admissible à l'A.-C. au moment de sa cessation d'emploi, soit en décembre dernier. L'explication de son délégué syndical n'était pas fautive mais elle ne s'appliquait qu'à celles et ceux qui habitaient la région de Ville-X où le taux de chômage était plus faible qu'à Sherbrooke. Nous lui avons dit de déposer immédiatement une demande de prestations ordinaires accompagnée d'une demande antidatée de décembre 1990, date de sa journée de cessation d'emploi.

Prestations rétroactives

En effet, lorsqu'un prestataire formule une demande en retard et fait valoir un motif justifiant son retard, des prestations peuvent lui être versées de façon rétroactive. Hé oui ! La loi de l'A.-C. peut considérer une demande comme ayant été formulée à une date antérieure à celle à laquelle elle l'a été effectivement.

Dans le cas de Martin, la CEIC (Commission Emploi et Immigration du Canada) ne devrait pas refuser l'antidate car son motif est l'ignorance de la loi appuyé de l'interprétation erronée d'une information reçue. Bien qu'à l'habitude nul n'est sensé ignorer la loi, depuis 1985, la jurisprudence accorde plus facilement l'antidate à une personne qui plaide l'ignorance de la loi.

La première chose importante à saisir est que le prestataire doit remplir les conditions d'admissibilité et les obligations normales de la disponibilité au travail pour chaque semaine pour laquelle il demande des prestations. Ceci est d'autant plus vrai pour Martin car il demande des prestations ordinaires. Dans bien des cas, l'antidate se rapporte à des prestations spéciales de maternité ou de maladie. Les mêmes exigences sont

requises pour l'obtention de telles prestations (certificat médical) que si la demande avait été formulée sans antidate.

Motif valable ?

Lors de l'étude d'une demande d'antidate, le CEIC doit évaluer si le motif invoqué est valable pour justifier le retard. Pour ce faire, la CEIC doit analyser les circonstances du retard et se demander si une « personne raisonnable » aurait agi de la même manière. Si oui, le motif invoqué justifie le retard à déposer une demande d'A.-C. Lorsque le motif invoqué est l'ignorance de la loi, la CEIC tente souvent de discréditer le ou la prestataire en concluant que l'ignorance n'est due qu'à la propre négligence du ou de la prestataire qui aurait dû se renseigner auprès d'un de leurs agent-e-s.

En réalité, l'ignorance de la loi est souvent dû à une mauvaise interprétation de celle-ci ou au fait que vous avez été mal informé par un fonctionnaire de la CEIC ou par un tiers crédible comme c'est le cas de notre ami Martin.

Quelques autres motifs sont aussi considérés valables pour expliquer un tel retard. C'est le cas de celui qui a dû attendre son relevé d'emploi ou qui était en attente d'une réponse d'un régime d'indemnisation tel la CSST ou autre. De plus, l'attente d'un autre emploi, si celui-ci vous avait été promis ou si vous aviez de très bonnes chances de l'obtenir, peut aussi justifier le retard à déposer une demande de prestations.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le MCCE au (819) 566-5811.

Denis Poudrier



Syndicat de l'enseignement

Bâtir le Québec par l'emploi



Travaillons pour
contre la pauvreté dans notre société



Bonne fête
à tous les travailleurs et travailleuses
de l'Estrie



spécial
1er mai

Les mythes du chômage

Un taux de chômage toujours en hausse, et qui de plus en plus ne représente qu'une partie des chômeurs et chômeuses. Des emplois perdus par centaines et par milliers, des entreprises fermées pour six mois ou pour toujours, des régions entières du Québec à la dérive. Il est temps de dire que ce qui est intolérable dans la situation actuelle, c'est le chômage.

Le mythe de l'impuissance

C'est vrai qu'il y a de quoi être sérieusement ébranlé dans ses convictions quand on lit dans les journaux que pratiquement tous les pays industrialisés connaissent des taux de chômage en hausse. Tout est donc en place pour qu'on se résigne, qu'on se dise que « c'est bien de valeur mais on n'y peut rien... », et qu'on oublie de se demander si nos gouvernements sont pour quelque chose là-dedans. C'est le mythe de l'impuissance.

L'impact de la crise n'est pas le même dans tous les pays : comme nous le verrons, les politiques gouvernementales jouent un rôle important. Plutôt que de témoigner de notre impuissance collective contre le chômage et d'adopter un point de vue fata-

moyen de réduire le chômage serait de sabrer dans ces programmes de redistribution.

Pour l'immense majorité des travailleurs et des travailleuses, en emploi ou pas, le travail est recherché pour la sécurité économique – et donc psychologique – qu'il offre, contrairement aux programmes de redistribution. Le fait de détenir un emploi représente aussi une façon privilégiée de faire partie de la société : seul l'emploi confère une identité sociale sans ambiguïté, à l'encontre du chômage qui rejette chacun dans la solitude et le sentiment de n'avoir prise sur rien. Travailler, qu'il s'agisse d'un emploi intéressant ou pas, c'est donc plus que la « paye ». Et quand on perd son emploi, on perd plus que la « paye ».

Le travail, pour les femmes, c'est bien sûr d'abord le salaire qui permet d'émerger de la pauvreté et aussi de la dépendance dans bien des cas. Mais le travail est aussi pour les femmes un moyen privilégié d'insertion sociale, qu'en période de chômage on cherche toujours à leur retirer par des moyens déguisés : peu de places en garderie, coûts prohibitifs des garderies, rien d'autre que du travail précaire, discrimination à l'embauche...

des loisirs qu'on annonce depuis déjà longtemps. C'est le mythe de la technologie.

Ça non plus, ce n'est pas complètement faux. Les changements technologiques sont bénéfiques aux travailleurs dans la mesure où l'on s'assure au préalable qu'ils ne portent pas atteinte à la sécurité d'emploi, et qu'ils ne contribuent pas à déqualifier les tâches. Ces changements peuvent alors être bénéfiques car ils engendrent des hausses de productivité dont les travailleurs et les travailleuses peuvent profiter sous forme notamment de réduction du temps de travail.

Mais si nous dénonçons ce mythe de la technologie, c'est qu'il est utilisé pour nous faire avaler littéralement un taux de chômage inadmissible : « C'est le progrès » qu'on nous dit, et

ceux qui sont contre ont automatiquement une allure préhistorique. Le progrès, c'est bien; c'est la façon dont il est appliqué dans notre société avec laquelle on n'est pas d'accord. Le vrai « progrès » ne doit pas entraîner les travailleurs et les travailleuses à la dérive du chômage, ni les condamner à des fonctions services et abrutissantes. Le vrai « progrès » réduirait le temps de travail de tout le monde, donnerait un emploi à tout le monde et contribuerait sans doute à augmenter l'emploi dans des secteurs où les besoins ne sont pas encore comblés. Mais pour en arriver à ce résultat encore faut-il « orienter » le progrès par des politiques appropriées.

Les mythes : un mélange de mensonges et de demi-vérités

Ces mythes entourant le chômage sont un mélange de mensonges et de demi-vérités, qu'il faut dénoncer d'autant plus qu'ils servent à justifier un chômage chronique, et à empêcher la population de jeter le blâme sur les pouvoirs politiques.

D'ailleurs fouillons un peu notre mémoire collective et rendons-nous compte que plus il y a de chômage, plus les fausses explications sont invoquées, plus aussi les fausses solutions sont proposées.

Mona-Josée Gagnon

Extrait de : *Le Plein emploi : Pourquoi ?* Diane Bellemare, Lise Simon-Poulin, IRAT, février 1983.

Le temps de travail

« Préparer un avenir meilleur pour toutes et tous passe à notre avis d'abord par une organisation rationnelle et une distribution plus équitable du travail. Le plein emploi est plus que jamais un objectif primordial. » (Gérald Larose)

liste, il faut donc plutôt se demander ce que nous pourrions faire pour que le Québec sorte de la cave du classement au tableau du chômage.

Le mythe du chômage volontaire

Nos préjugés, qui nous font trouver moins important que les femmes, les jeunes ou les préretraités aient un emploi peuvent nous amener à penser que certains – ceux-là justement – s'accommodent bien du chômage. C'est le mythe du chômage volontaire.

Qui n'a pas lu ou entendu des porte-parole patronaux, des hommes politiques, des universitaires, discourir sur le haut niveau des prestations de chômage et d'aide sociale, qui subventionnent la paresse et incitent au chômage ? Il y en a même pour dire qu'un bon

Parce qu'ils ne trouvent pas de travail et restent chez leurs parents plus longtemps, on leur dit qu'ils sont chanceux. Parce qu'ils se marient et ont leurs enfants plus tard, on leur dit qu'ils sont irresponsables. La vérité, c'est qu'il y a des milliers de jeunes au Québec qui n'arrivent pas à « démarrer » dans la vie, même s'ils ont le goût de l'indépendance, des défis et des responsabilités; leurs projets d'avenir sont détruits avant même d'avoir pu s'élaborer.

Le mythe de la technologie.

Les robots sont à l'ordre du jour. Et avec eux, tous ces mots en « tique », robotique, bureaucratique, télématique... que nous apporte la micro-électronique. Robots ménagers, robots industriels, l'avenir appartiendrait aux robots, et nous nous retrouverons, pour notre part, dans la société

Historique des maladies

1800 à 1900

Cette période marque le début de l'évolution industrielle pour le Québec. La machine hydraulique ou à la vapeur remplace l'artisan. Le marché du travail prend de l'importance et l'on assiste au développement du capitalisme dans notre beau pays. Vers 1850, 15 % de la population vit dans les villes alors qu'en 1900, c'est 40 %.

Les conditions de travail de la classe ouvrière sont déplorable. Les risques pour la santé et sécurité sont très élevés; la ventilation est presque inexistante et les employé-e-s de certaines manufactures paient même pour le chauffage et l'éclairage. Le rythme des cadences est infernal et les heures de travail interminables; dans les années 1880, la semaine habituelle de travail est de 60 à 72 heures.

Il n'existe aucun système d'indemnisation, ni pour les accidents du travail, ni pour les maladies du travail. Pour arracher quelque chose aux patrons, les travailleurs et travailleuses doivent poursuivre, à leurs frais, les patrons en justice et doivent prouver la responsabilité de l'employeur. En somme, peu de poursuites sont intentées et les victimes se

contentent de l'aide des camarades de travail.

1900 à 1930

Cette période est considérée comme l'âge d'or du capitalisme sauvage et les travailleurs et travailleuses en font les frais. En 1930, 60 % de la population du Québec vit dans les villes. Cette urbanisation

de vivre sous le seuil de la pauvreté.

Mais les luttes syndicales amènent une amélioration des conditions de travail. Suite aux pressions ouvrières, on adopte en 1919 une loi qui interdit l'embauche des moins de 16 ans. Les syndicats font campagne pour la semaine de 44



amène la dispersion des familles et donc la diminution de l'entraide familiale. Les conditions de travail des femmes en usine sont très pénibles. Il y a une expansion du salaire au rendement dans des secteurs où les femmes sont très majoritaires (vêtement, textile, chaussure, tabac). Malgré la croissance économique, la majorité de la classe ouvrière continue

heures qui est gagnée par certaines catégories de travailleurs et travailleuses.

1930 à 1945

C'est en 1931 qu'on met sur pied le premier régime collectif d'indemnisation des accidenté-e-s du travail basé sur les cotisations obligatoires des employeurs administrées par un organisme du gouvernement du Québec, la Commission des ac-

Enquête sur les travailleurs-euses des groupes populaires

Conditions de salaire et de travail

Spécial
1er mai

Cette étude est une série d'interrogations d'ordres socio-logiques, économiques et politiques. Elle s'inscrit dans la conjoncture actuelle des politiques néo-libérales mises de l'avant par les gouvernements fédéral et provincial, etc. Selon nous, ce contexte est, entre autre, défini par un double marché de l'emploi, soit le travail à temps plein versus la précarisation d'emploi et par une remise en question de l'universalité des programmes sociaux, par le gel et/ou les coupures budgétaires, etc.

Mentionnons incidemment que 56 % des travailleuses et des travailleurs sont à statut permanent comparativement à 44 % à statut précaire. Entre autre, nos résultats sont tels que les permanentes et permanents se retrouvent dans des propor-

tions de 26 % au poste de direction comparativement à 5 % chez les salarié-e-s précarisé-e-s.

parler d'une division sexuelle du travail, celle-ci nous vient directement des chiffres recueillis

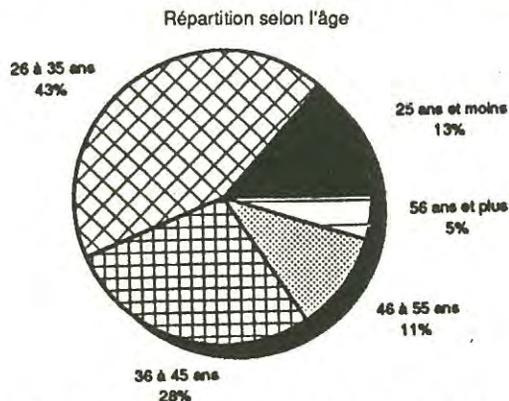
rémunérées que les hommes; la moyenne salariale est respectivement de 324 \$ et de 398 \$. Sans contredit, nous voyons donc que l'inégalité salariale existe.

lon un certain regroupement, 43 % des travailleuses et des travailleurs sont âgé-e-s entre 26 et 35 ans, 28 % entre 36 et 45 ans, 15 % ont plus de 46 ans.

D'un point de vue politique, l'ancienneté des travailleuses et des travailleurs est répartie comme suit : 68,4 % ont une expérience de moins de 3 ans tandis que 31,6 % ont une ancienneté de plus de 3 années.

Conclusion

Parler des conditions de travail et de salaire des travailleuses et des travailleurs des



Note: Les pourcentages ont été arrondis au chiffre le plus près.

La réalité du marché du travail vs les groupes populaires

En effet, l'enquête révèle une disparité au niveau salarial entre les travailleuses et travailleurs. Dans ce cadre, s'il nous faut

lors de la compilation des résultats. Mentionnons que 80 % des salariés des organismes populaires sont de sexe féminin.

Selon les résultats compilés lors de notre enquête, les femmes sont nettement moins

du travail au Québec

cients du travail. Les travailleurs et les travailleuses peuvent réclamer les indemnités sans avoir à prouver la faute de l'employeur. Par contre, les travailleurs et les travailleuses ne peuvent plus poursuivre en justice les employeurs.

1945 à 1970

En 1931, la loi prévoyait une compensation pour les maladies industrielles reconnues ou prévues par règlements. En 1962, la CAT (Commission des accidents du travail), élargit cette notion pour inclure toute maladie caractéristique d'un emploi, métier ou procédé industriel et qui lui est particulière. Le travailleur ou la travailleuse qui réussit à faire la preuve du lien de causalité entre la maladie dont il ou elle souffre et son travail peut recevoir des prestations.

1970 à aujourd'hui

Les conditions de travail de la classe ouvrière progressent grâce aux luttes syndicales. Les accidents du travail et les maladies industrielles font perdre plus de journées d'ouvrage que les grèves et les lock-out au Québec. Chaque jour ouvrable, une personne meurt victime d'un accident de travail et une autre est rendue invalide. Toutes les six (6) minutes, un travailleur ou une travailleuse

est blessé-e. De 1970 à 1976, 1 700 personnes ont été tuées à l'ouvrage. L'accélération des cadences, l'augmentation de l'intensité du travail et le refus des employeurs d'éliminer les conditions dangereuses sont les principales causes des accidents et des maladies du travail. Le mouvement syndical multiplie les batailles pour la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses. L'objectif central des luttes est de s'attaquer aux causes mêmes des innombrables maladies et accidents du travail.

En 1978, le gouvernement restreint la notion de maladie professionnelle pour ne viser que les maladies reconnues par la CSST comme caractéristique d'un travail ou reliée directement aux risques particuliers de ce travail. La reconnaissance de nouvelles maladies professionnelles par la CAT devient discrétionnaire. On veut stopper la reconnaissance des maladies professionnelles. En 1979, la loi 17 est adoptée (loi sur la santé et la sécurité au travail), remplaçant la Commission des accidents du travail par la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). C'est aussi à la fin des années 70 que débute la

bataille qui mènera à l'adoption de la loi 42 en 1985.

La loi 42 entre en vigueur le 19 août 1985, sombre journée pour les victimes d'accidents et de maladies de travail.

Cette nouvelle loi a pour objectif de faire passer les victimes à l'aide sociale et de transférer les coûts, des employeurs à la société. La loi 42 est née dans un contexte où les employeurs trouvaient que les coûts étaient devenus trop importants et qu'il fallait éliminer certains droits des victimes.

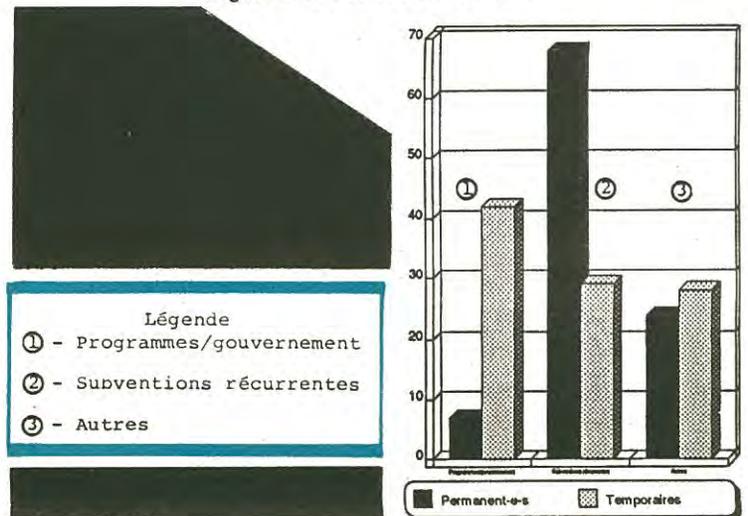
Conclusion

Cet historique nous amène à nous poser quelques questions. Depuis le début du siècle, l'État intervenait et adoptait des lois sociales suite aux pressions syndicales et populaires. Depuis quelques années, les pressions syndicales et populaires sont de moins en moins présentes et l'État en profite pour nous retirer des gains obtenus grâce à des luttes difficiles. Que se passe-t-il avec le mouvement syndical et populaire ?

Claude Dallaire

Extrait de : Les maladies du travail au Québec; Colloque organisé par C.T.T.A.E., juin 1990.

Origine du salaire et statut d'emploi



Dans cette perspective, nous partons du postulat qu'il y a une certaine concordance entre les données socio-économiques des groupes populaires et la réalité du marché du travail. En effet, l'on peut facilement parler d'une reproduction des rapports sociaux présents dans la société au niveau des organismes populaires. Car, nous ne sommes pas sans savoir que la précarisation du travail, le chômage, l'aide sociale, la pauvreté... frappent de plus en plus de travailleuses et de travailleurs, de jeunes, de femmes, d'immigrantes et d'immigrants, que les salaires des femmes comptent pour 60 % du salaire des hommes, etc.

L'âge des travailleurs

Autres caractéristiques de ces salarié-e-s, 56 % des travailleuses et des travailleurs sont âgé-e-s de moins de 35 ans. Sc-

groupes populaires ne doit pas nous faire oublier que l'enjeu social fondamental des organismes est bel et bien sa reconnaissance économique et politique auprès de l'État. Car, à tous les points de vue, c'est lui qui détermine la nature de l'emploi au sein de l'organisme, le mode de financement des groupes populaires. De plus, cette analyse ne doit pas nous faire perdre de vue les enjeux sociaux, économiques et politiques actuels : chômage, pauvreté, remise en question de l'État-providence, accord du libre-échange, etc.

Simon Dumais
Roland Côté

Extrait de : Enquête sur les conditions de salaire et de travail des travailleurs et travailleuses au sein des groupes populaires, en collaboration avec le CFP, novembre 1989.

Équipements de bureau
QWERT Itée

985, Galt ouest, Sher
562-5079

SERVICE (RÉPARATION TOUTES MARQUES)
VENTE

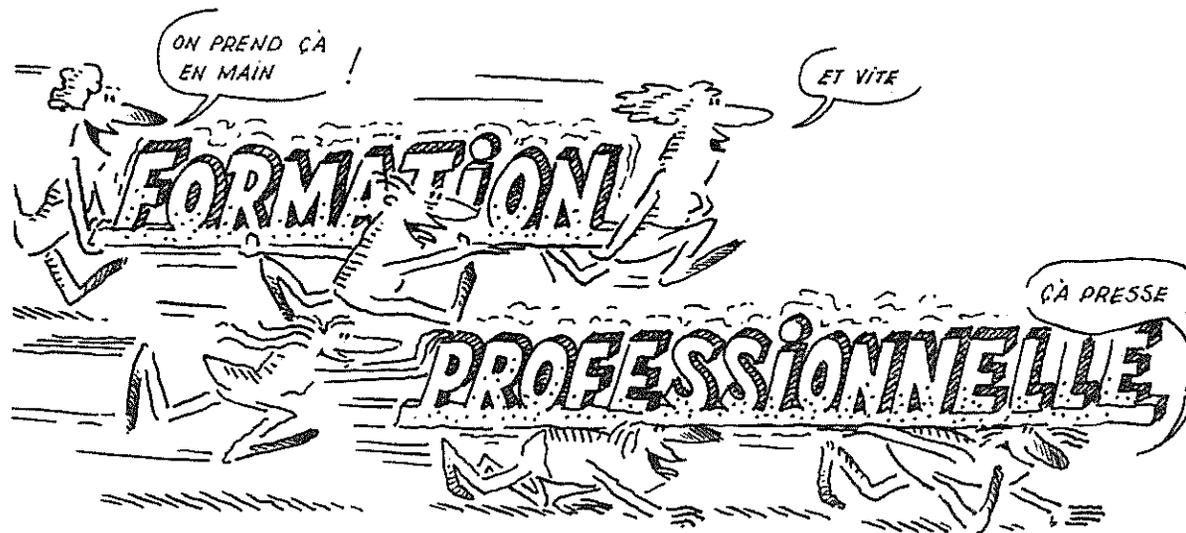
SMITH CORON

La formation professionnelle, la relève oubliée...

Les perspectives de formation scolaire d'un individu ont beaucoup changé depuis quelques décennies. Comme tout le reste de la société, l'éducation s'est mis au goût du jour. Elle s'est

modernisée dans ses équipements, dans ses approches mais aussi dans sa philosophie.

Le virage qu'elle a prise à cet égard a eu des effets incommensurables. Ces effets autant positifs



Vous et vos droits

Dans cette chronique, les gens de l'Aide juridique vous proposent d'être juge. Devant les faits exposés, essayez de deviner la décision d'un juge. Les causes qui vous sont présentées ont déjà été plaidées.

Le dépôt volontaire a-t-il pour effet de modifier l'intérêt convenu lors d'un emprunt ?

Faits :

Les faits soumis au tribunal sont les suivants :

Une compagnie de finance consent un prêt personnel dont le taux d'intérêt était de l'ordre de 34,05 % l'an. L'emprunteur ayant des difficultés à rencontrer toutes ses obligations se met sur le dépôt volontaire, c'est-à-dire, dépose une partie de son salaire afin que ses créanciers puissent se payer à même ce dépôt.

La compagnie a touché ainsi tout le capital prêté, sauf les intérêts de 34,05 % depuis le dépôt volontaire. Seul l'intérêt légal de 5 % a été versé. La compagnie prend une action contre l'emprunteur pour réclamer les intérêts convenus.

QUESTION :

Pensez-vous que la compagnie a droit aux intérêts qui étaient stipulés dans le contrat ?

DÉCISION :

L'action fut rejetée.

MOTIFS :

Le créancier qui se prévaut du dépôt volontaire n'est pas admissible à de l'intérêt supérieur au taux légal.

Ainsi, le créancier qui fait une réclamation à même les argents déposés, perd l'intérêt qui a été convenu. Seul l'intérêt légal au taux de 5 % peut être réclaté. C'est ce qu'a prévu le législateur.

Me Micheline Plante
Centre Communautaire Juridique de l'Estrie
225, rue King ouest, bureau 234
Sherbrooke (Québec)
J1H 1P8

que négatifs ont eu de larges répercussions puisque lorsque l'on change notre modèle éducationnel, c'est le fonctionnement de toute une société en devenir que l'on modifie. Il n'y a qu'à jeter un rapide coup d'oeil sur notre passé pour nous en convaincre.

Il n'y a pas si longtemps

On a longtemps considéré le Québec comme une société de sous-éduqués. L'éducation par le clergé qui avait cours jusqu'à la fin des années cinquante était difficilement accessible au grand nombre. La rigueur et la nécessité du travail constituaient autant de bonnes raisons pour reléguer l'école loin dans la liste des priorités. La révolution tranquille des années soixante tenta d'extirper la nation québécoise de cette situation. Nous avons eu droit à une démocratisation de l'éducation avec une rapidité qui a eu peu d'équivalents même dans nos sociétés occidentales.

Aujourd'hui que reste-t-il de ce virage ? où nous a-t-il mené ? Voilà des questions qui méritent tout notre intérêt à cette époque où tous les secteurs sociaux s'interrogent sur leurs directions.

Le constat qu'il nous est possible de faire contient deux volets. Un premier qui démontre l'efficacité de la démocratisation scolaire, et un second qui nous en établit le prix.

Prolongation scolaire

Les succès de l'école modernisée sont réels. Depuis les années soixante le taux d'analphabètes a considérablement diminué, les enfants vont à l'école de plus en plus longtemps et le nombre de nos nouveaux diplômés universitaires tend à rejoindre celui de nos voisins anglophones, ce qui constitue une nette amélioration. Cependant tous ces bienfaits ont un prix. Ce prix c'est celui de la hausse des standards sociaux de réussite. Quand on connaît toute l'importance accordée à l'image que l'on dégage, on se rend vite compte que ce prix est très élevé.

Dans notre société, la hausse des standards sociaux signifie que celui qui en mil neuf cent quatre-vingt-dix n'est pas passé par le moule des hautes études a échoué. Dans les faits cela est plus subtile puisque tout est fonction de salaire. Le lien entre hautes études et haut sa-

aire est cependant très facile à déduire. À notre époque où les modèles de réussites sont tous riches et hautement scolarisés, c'est tout un message d'échec que nous transmettons à ceux qui ont choisi de faire autrement.

La formation professionnelle est en ce sens très marginalisée en rapport aux autres champs d'activités du monde de l'éducation. C'est le seul domaine où l'accession à un haut palier d'études n'est pas visé. C'est un domaine beaucoup plus concret, où les gens ont des préoccupations beaucoup plus près des valeurs fondamentales de la vie. Pas question de faire de sa carrière l'enjeu de toute une vie, seulement question de travailler, de bien vivre et d'être heureux.

La prochaine fois qu'un de vos proches vous annoncera qu'il choisit la formation professionnelle, au lieu de faire la gorge chaude en considérant que cette option est peu gagnante, posez vous plutôt la question suivante : « Et si le bonheur d'un individu avait plus d'importance que le diplôme qu'il possède ? »

Martin Fortin

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Les rois II

Nous revenons après un numéro de congé avec la suite des expressions contenant le mot roi. La première expression abordée dans cet article est le fameux « roi de la fève ». Née en 1450, cette expression voulait tout simplement dire « roi faible, sans pouvoir ». C'est aussi dans cette même idée que nous disons roi de théâtre ou encore roi en peinture. Mais en 1550, cette expression a pris un tout autre sens, c'est-à-dire la personne qui trouve une fève dans la galette des rois.

C'est de là que naquit en 1680 les expressions « tirer les rois » ou « faire les rois ». Ainsi, les gens pouvaient commémorer la venue des mages à l'Épiphanie, c'est-à-dire les rois mages.

Dans les années 1450, celui qui trouvait la fève pouvait être « heureux comme un roi », c'est-à-dire très heureux. Mais depuis 1550, elle signifie un plaisir spontané, naïf et véritable. En tout cas, s'il ne se disait pas « heureux comme un roi », nous le croirions « comme s'il était le roi d'Espagne ». Cette dernière expression veut tout simplement dire que nous ne le croirions pas du tout.

Certes, il n'aura pas « travaillé pour le roi de Prusse » pour trouver cette fève. Cette expression signifie depuis 1845 qu'il n'aura pas travaillé pour rien et que les autres n'en tireront pas profit. Dans une affirmation, on écrira : « il aura travaillé pour le roi de Prusse ». C'est-à-dire qu'il aura travaillé pour rien.

Mais s'il ne dit pas ouvertement qu'il est « heureux comme un roi », il est certain que « le roi n'est pas son cousin » ou qu'il n'est pas aussi prétentieux que celui qui se croit l'être. Cette expression datant de 1920 est plus récente que celle datant de 1690, « ... où le roi n'est pas noble » qui exprime la certitude absolue.

Avant de terminer, je vous annonce qu'il est préférable de « manger le pain du roi » (née en 1640) que de « loger dans la maison du roi » (née dans la même année). Ce qui veut dire qu'il est préférable de suivre les lois que d'être en prison. Mais attention ! « Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois. »

Maintenant, je dois aller où « le roi ne va qu'à pied, où il ne peut aller que pour soi », c'est-à-dire, depuis 1690, sur « le trône » ou encore dans un lieu d'aisance pour aller satisfaire des besoins naturels. Il ne faut pas être « plus royaliste que le roi ».

Dans une prochaine chronique « à l'eau de rose », nous traiterons la question de l'eau afin que ce soit « clair comme de l'eau de roche ». Avant de « se jeter à l'eau », « il passera beaucoup d'eau (plusieurs événements) sous les ponts », assez pour remplir toutes les pages du prochain numéro d'ENTRÉE LIBRE.

Sources : Le Dictionnaire des expressions et locutions, le Petit Robert I, le dictionnaire des synonymes de Henri Bénac.

Michel Roby

La vie privée en cause

Actuellement, une vingtaine de projets d'informatisation de la santé sont en cours d'élaboration ou d'expérimentation un peu partout au Québec. Le contexte de la Réforme de la santé et des services sociaux s'inscrit dans cette perspective. Ces projets inquiètent particulièrement les organismes de défense des droits et libertés parce qu'ils exercent des pressions à la baisse sur la confidentialité et la qualité de la vie privée.

Sans faire une analyse de la réforme nous nous interrogeons sur certaines dispositions de la loi 120, notamment celles qui traitent d'une nouvelle carte d'assurance-maladie et de la carte d'identité (photographie et signature).

La carte d'assurance-maladie à mémoire

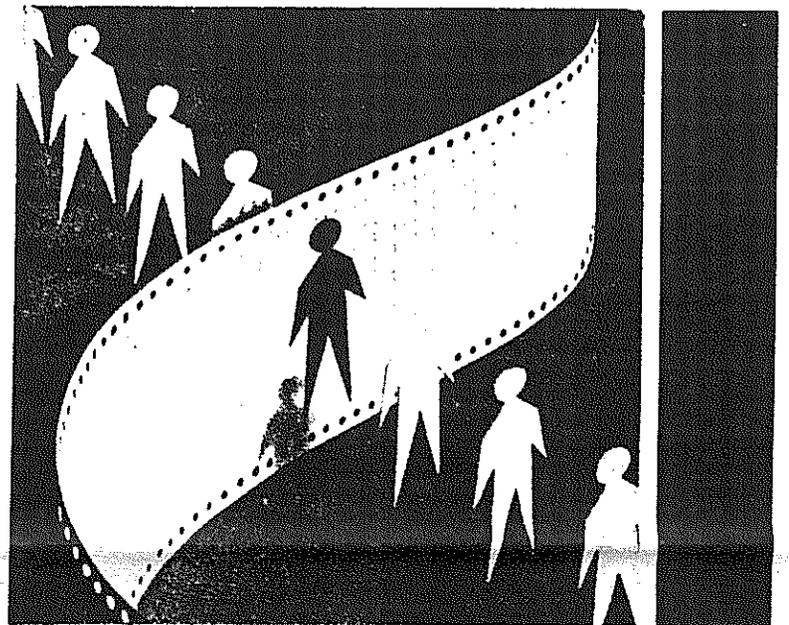
La réforme propose de remplacer l'actuelle carte par une carte à mémoire qui contiendra toutes les informations détenues par la régie de l'Assurance-maladie du Québec à propos du bénéficiaire. En pratique, la carte à mémoire contiendrait tout le dossier médical de la personne. Ainsi chaque fois que cette carte sera présentée à un-e professionnel-le de la santé, ce dernier aura accès à l'ensemble du dossier médical de cette personne depuis sa naissance et ce, que ce professionnel soit médecin, pharmacien-ne, etc...

Imaginons un seul instant que vous consultiez un médecin pour une grippe, ce dernier insère votre carte et il apprend que vous avez contracté un MTS ou subi un avortement ou que vous êtes atteint du sida, que vous avez séjourné en psychia-

trie ou quelques maladies que ce soit. En quoi cela est-il pertinent à votre grippe ? Vous avez moralement le droit de ne pas tout divulguer de votre vie d'autant plus quand cela n'est pas pertinent à l'actuelle consultation médi-

cial s'empressera d'exiger la production de cette carte d'identité pour toute forme de transactions. Dès lors, il sera facile de coupler cette carte avec d'autres et ainsi fabriquer des banques de données sur tous les sujets détenteurs de la carte.

Cette carte constitue dans son usage, une atteinte à la vie privée et engendre un contrôle social et administratif sans commune mesure.



Source Revue Byte

cale. On le voit, la carte à mémoire est contagieuse pour la vie privée.

La carte d'identité

La réforme permet au ministre d'imposer une carte d'identité avec photographie et signature.

Cette carte serait un précédent en Amérique du Nord d'autant plus qu'aucun débat public n'aura précédé sa mise en marché.

On peut facilement imaginer que l'appareil gouvernemental et commer-

Le danger immédiat réside dans l'absence de débat autour de cette question. Il réside aussi dans le choix des moyens pour assurer véritablement la confidentialité de la vie privée. Parmi les moyens, la rédaction d'un code d'éthique portant sur l'utilisation de ces cartes (assurance-maladie et d'identité) et plus largement, de toutes les formes de cartes (crédit, débit, etc.) s'impose.

André Roux
Ligue des Droits et
Libertés (Estrie)

LA TABLE RONDE DES
OVER
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

International

Le gange, l'âme de l'Inde

Bénarès, que les Indiens appellent Varanasi, est la ville sainte de l'Inde. Elle est le lieu privilégié de pèlerinage depuis très longtemps car elle présente le symbole de toutes les croyances de la religion hindoue.

La ville est un amalgame de rues, toujours bondées et bruyantes se transformant en ruelles où l'on doit circuler à pied à travers la foule, les vaches et autres animaux.

Ces petites rues étroites mènent aux rives du Gange, le fleuve sacré. Tous les matins, dès 5 h 30, des milliers de pèlerins et les résidents de Bénarès se rendent sur les ghats (larges

Face au lever du soleil chacun murmure ses prières. À l'arrière plan, de grands parasols sont disposés, ça et là dans les marches, où, protégés du soleil, les gourous (saints hommes) récitent et expliquent les formules sacrées, que des disciples attentifs écoutent assis à même les dalles de pierre.

Lorsque le soleil éclaire l'horizon, ces milliers d'individus font leurs offrandes de fleurs ou de nourriture; certains lancent des colliers de marigold ou de fleurs de lotus rose ou encore des poignées de graines, dans le Gange. Certains font flotter sur sa surface de minuscules lampes à l'huile.

Bref, le fleuve sacré baigné dans une lumière tamisée c'est le bassin de la purification, la piscine, le bain, la laveuse, l'eau potable des pauvres et des animaux et leurs cercueils.

À cette vision exotique, s'ajoutent les odeurs d'encens, de corps calcinés, de corps en décomposition, d'excréments et la résonance des prières, des hymnes et du son des cloches venant des temples.

Ce culte quotidien est pour le voyageur, totalement déconcertant, impressionnant même bouleversant. À certains moments il découvre ce que la piété veut vraiment dire; à d'autres moments il est saisi par un sentiment de répugnance. Vient l'instant où la sensation de plénitude l'envahit et l'imprègne. Il sait que ce laps de temps lui aura fait vivre une expérience unique, inexprimable, qui l'amène aux bouts de ses sens. Il comprend enfin que la ville sainte de l'Inde, c'est la ville des âmes en paix.

Michèle Boissinot

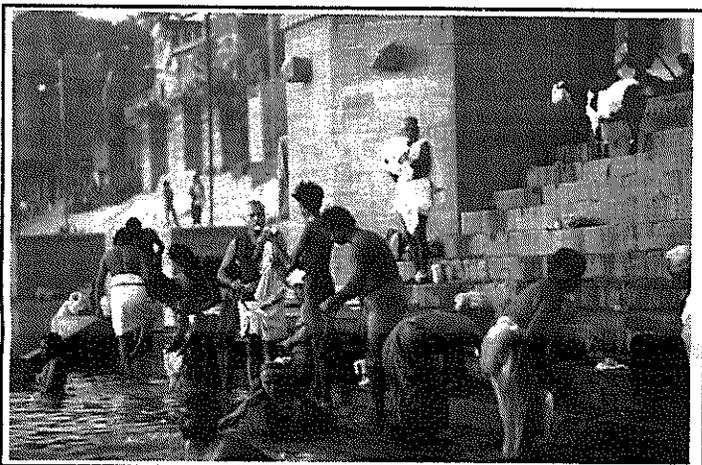


Photo Michèle Boissinot

escaliers conduisant au fleuve qui s'étendent sur quinze kilomètres). Ils s'immergent dans ses eaux troubles qui, selon leurs croyances, ont le pouvoir de laver toute souillure de celui qui s'y plonge. Tout hindou aspire à venir s'y purifier afin que lui soit accordé une meilleure réincarnation (la réincarnation est basée sur la loi du destin - KARMA).

Quelques femmes portent des saris très colorés; d'autres se drapent dans un fin tissu blanc; quelques hommes ne portent qu'un pagne, d'autres sont vêtus de la tête au pied.

À la fin de ces rituels ils remplissent un contenant (une jarre en laiton ou en argent, une bouteille, une poterie) d'eau du Gange à l'aide de leurs mains qui forme une coupole. Ils apportent ce contenant à leur temple pour leur PUJA, ou pour leurs incantations religieuses.

Dès le lever du soleil, à deux pas de là, sur les ghats, des bûchers funéraires sont disposés. Après une brève cérémonie on brûle les morts, enveloppés dans un linceuil très coloré, et les cendres sont dispersés au gré du vent dans les eaux du Gange.



Carrefour de solidarité internationale

555, rue Short, Sherbrooke (Québec), J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

Un centre de ressources au service de la population estrienne

- Sensibilisation aux réalités du Tiers-Monde
- Soutien à des projets de développement
- Stages de formation et de travail outre-mer

Données sur la vision traditionnelle de l'hindouisme

« Il faut accepter la réalité du monde, les valeurs et les différences de la vie humaine. »

Les buts et les voies

LE BUT ULTIME est la libération du cycle de la vie humaine (MOKSHA) De nombreuses voies conduisent à ce but.

Karma et renaissance

Tant que MOKSHA n'est pas atteint, tous les humains sont soumis à la réincarnation. Les conditions de vie de chaque naissance sont déterminées par les actions (KARMA) accomplies dans les existences antérieures.

4 objectifs

- 1 MOKSHA (expliqué plus haut)
- 2 KAMA (plaisir, y compris la jouissance sexuelle)
- 3 ARTHA (la richesse, la renommée)
- 4 DHARMA (la vérité, la droiture)

Les KAMA et l'ARTHAR sont subordonnés à la dernière.

4 étapes de la vie

- 1 Étudiant (requiert discipline personnelle et abstinence)
- 2 Maître de maison (quand KAMA et ARTHA prennent tout leur sens)
- 3 Détachement (des problèmes du monde)
- 4 Renoncement (quand on s'adonne à une vie totalement spirituelle, conduisant à MOKSHA)

4 castes

- 1 BRAHMANES (prêtres, enseignants)
- 2 KSHATRIYA (guerriers, souverains)
- 3 YAISHYA (commerçants, marchands, agriculteurs)
- 4 SHUDRA (travailleurs non spécialisés, serviteurs)

La caste est partiellement déterminée par le KARMA.

Trente-six stagiaires au Sénégal et au Nicaragua

Dans le cadre du programme Initiative Jeunesse, le Carrefour de solidarité internationale a organisé en collaboration avec le cégep de Sherbrooke, deux stages de formation et de sensibilisation qui ont permis à trente-six étudiants et étudiantes du Cégep de Sherbrooke de se rendre au Nicaragua et au Sénégal.

En effet, le 13 décembre dernier, trente et un jeunes de Sherbrooke, Bromptonville, Bishopton, Magog, Coaticook, Rock Forest, Waterloo et Granby, s'envolaient pour le Nicaragua afin d'œuvrer dans des coopératives rurales de Nandaime. Pendant six semaines, ils ont travaillé à la construction d'un réservoir d'eau potable et à l'aménagement d'un parc récréatif pour enfants au Nicaragua.

Le 14 février dernier, cinq étudiants et étudiantes partaient vers le Sénégal pour visiter des projets de développement mis en œuvre par l'Association sénégalaise de recherches et d'assistance pour le développement communautaire (ASRADEC).

Partenaire du C.S.I. au Sénégal, l'ASRADEC est un organisme à but non lucratif engagé principalement dans des actions de développement au profit des

populations les plus déshéritées. Ses efforts se concentrent sur l'autosuffisance laimentaire dans une perspective participative s'appuyant sur les compétences locales. Elle contribue beaucoup au développement économique, social et culturel du pays.

Formation

Avant leur départ, les stagiaires ont suivi une session de formation d'une durée de quatre semaines, dispensée au Carrefour de solidarité internationale.

sent d'une façon concrète, la sensibilisation des jeunes à la problématique internationale et interculturelle.

À leur retour, les stagiaires participent à de nombreuses activités et rencontres dont profitera la population estrienne. Aussi, toutes les personnes et groupes intéressés à échanger avec un groupe de stagiaires sont invités à communiquer avec François Drouin, au Carrefour de solidarité internationale.

Cette activité est financée en



Groupe du stage d'études et de travail pour le Nicaragua

Bien préparés, ces stages permettent aux jeunes de connaître les réalités socio-économiques et politiques des pays du Tiers-Monde, d'y vivre une expérience inoubliable et d'en faire profiter leur milieu après leur retour. Ils favori-

partie par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et en partie par les stagiaires eux-mêmes.

François Drouin
du C.S.I.

au jeu

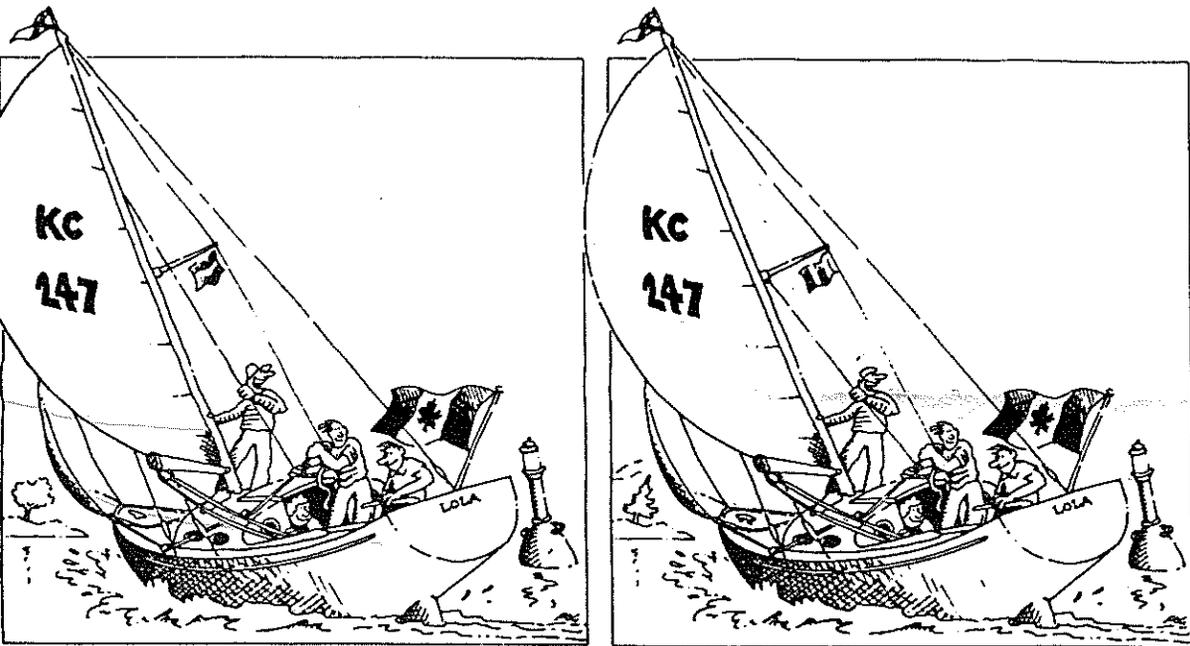
Toutes voiles dehors D'un tour à l'autre, cinq petites différences

Après son aventure dans les rapides de Lachine, voici que le Club des hardis marinières de Mistassini a décidé de relever un autre défi : faire quarante fois le tour de l'île Sainte-Hélène à bord cette fois d'un voilier. Le record précé-

dent (35 tours) avait été établi le 7 juillet 1957 par un navigateur solitaire. Solitaire... c'est une façon de parler, puisqu'il s'agissait en fait d'un contrebandier pourchassé par cinq vedettes de la police fluviale !..

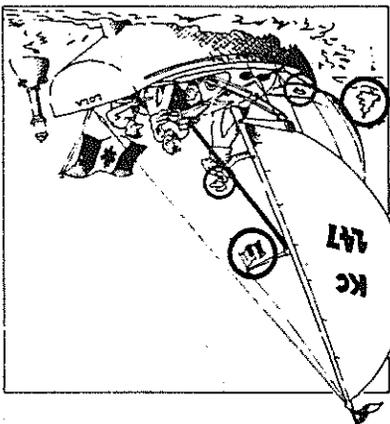
La vignette de gauche nous montre la Lola et son fier équipage au premier tour; celle de droite les représente au quarantième tour. On dirait bien la même scène. Et pourtant...

Source : La magie des jeux; oct. 1983.



Michael Fog

TOUTES VOILES DEHORS



LOTÉRIE 5^e ANNIVERSAIRE

*La vie...
c'est pour la vie*

Tirage bénéfice au profit de La Fondation J.E.V.I. pour la prévention du suicide chez les jeunes.

En tout, 100 prix sont offerts dont 10 voyages pour 2 personnes aux Jeux Olympiques de Barcelone en Espagne.

Émission limitée à 1000 billets.



1 CHANCE SUR 10 DE GAGNER

EN TOUT, UN TOTAL DE 100 PRIX

Les 10 premiers prix:
(11\$ au 10\$ prix)

Les 15 prix suivants:
(11\$ au 25\$ prix)

Les 20 prix suivants:
(20\$ au 45\$ prix)

Les 25 prix suivants:
(40\$ au 70\$ prix)

Les 30 derniers prix:
(71\$ au 100\$ prix)

10 voyages aux Jeux Olympiques de Barcelone en Espagne pour 2 personnes, transport aérien et transfert.

15 Voyages Weekend Estrée d'une valeur de 300\$ ch.

20 Bons d'achat Provigo d'une valeur de 250\$ ch.

25 Bons d'essence Ultramar d'une valeur de 200\$ ch.

30 Bons pour des repas gastronomiques d'une valeur de 150\$ ch.

150\$ LE BILLET. ÉMISSION LIMITÉE À 1000 BILLETS

Tirage le 28 mai 1991 à 17h à l'Hotel Delta de Sherbrooke
Venteur: Raymond, Chebot, Martin, Paré

POUR RÉSERVER VOTRE BILLET: LINDA O'MALLEY (819) 564-1354

L'assiette verte

Êtes-vous un peu végétarien ?

Mangez-vous deux rôties de blé entier pour déjeuner, avec ou sans confiture, beurre d'arachides ou miel, ou bien des céréales avec du lait ? Mangez-vous un spaghetti sauce tomate, du riz aux légumes, des sandwiches au tomates, aux oeufs ou au fromage ? Vous faites-vous de temps en temps un repas de crêpes, de fèves ou une soupe à l'oignon gratinée avec une salade ? Si oui il ne vous manque probablement qu'un petit coup de pouce pour devenir végétarien. Pensez-vous qu'il y a un peu de gaspillage quand dix kilos de moulée produisent seulement deux kilos de poulet ?

Cette moulée (blé, orge, avoine, soya, maïs) pourrait être transformée en farine pour la fabrication de pain, de nouilles, de crêpes et de croustons. Le soya devient du tofu, le maïs peut être mangé frais en épi ou congelé. Ces aliments pourraient être la base de cinq fois plus de repas qu'un poulet de deux kilos.

Les animaux tels que le boeuf, l'agneau et le cheval prennent leurs vitamines, minéraux et protéines de sources végétales, nous le pouvons aussi. Cela évite un gaspillage de matière première dans la chaîne d'alimentation et nous procure une alimentation plus vivante, donc plus saine. Les animaux carnivores dorment les trois-quarts de la journée pour leur permettre une bonne digestion. Un animal qui ne mange pas de viande est plus actif et a plus d'énergie pour autre chose que la digestion.

À chaque repas, il est important de manger des aliments le plus vivant possible tels que légumes crus, salade verte ou luzerne germée accompagnés de céréales complètes tels riz brun, pain et pâtes de blé entier ou bien de légumineuses comme le tofu, les lentilles ou les pois chiches. Quelquefois on peut remplacer les céréales ou les légumineuses par de la viande, des oeufs ou du fromage.

Si vous voulez rencontrer des gens qui mangent peu ou pas de viande et que vous aimeriez en faire autant, venez parler au personnel de la Grande Ruche, nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Pierre Drouin
Grande Ruche



grande ruche

Marché d'aliments et de produits naturels

UN CHOIX
naturel

(819) 562-9973

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7



Infographie

207 Assomption, Sherbrooke
(Québec) J1E 2L5

Traitement de texte
Curriculum vitae
Mise en page

Reconnaissance de caractères
Impression au laser
Scanner

Un service de traitement de texte et plus...
Luc Laignon

569-2435

Une question de temps

Denis Martel n'a connu qu'une seule et unique chose dans la vie : le rock n'roll. Cette musique au rythme endiablé a été à la fois sa maîtresse, son gagne-pain, son souffre-douleur, sa passion, son miroir et sa voie. En connaissance de cause, l'homme ne vise qu'un but ultime : percer sur le marché du disque québécois.

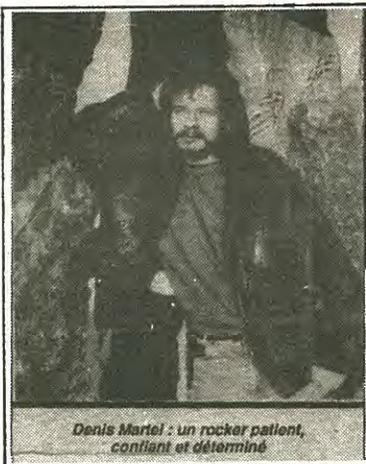
Qui est Denis Martel ?

Martel est un bonhomme de Sherbrooke. Il a rapidement été ensorcellé, voire envoûté par cette puissance diabolique que s'avère être le rock n'roll. Avec acharnement, il a tôt fait d'apprendre et de maîtriser son instrument : la guitare électrique. En pleine possession de ses moyens, il fonde en 1976 le groupe rock « Apocalypse ». Ce dernier groupe aura laissé sa trace à travers la province de Québec en représentant plusieurs concerts rock. « Apocalypse » a notamment fait la première partie du show Offenbach-Plume, lors de la tournée Québec Rock. En 1984, après une série de spectacles, la formation sherbrookoise lance un 45 tours (Illusion) et son pre-

mier et unique microsillon (Apocalypse Power Rock). Martel en est le principal auteur-compositeur.

Barbe-Rousse fait voile seul

Lors de la dissolution du groupe en 1988, Denis Martel se métamorphose en Barbe-Rousse. En juillet de la même année, il entame sa carrière solo en produisant un premier vidéoclip et un 45 tours (C'est long). Son navire le mènera à Musique Plus, où il fera la promotion de son second vidéo-clip, « La vie en rose », tourné à Sherbrooke. Ce clip se sera révélé un échec à cause de problèmes techniques. Résultat : perte de crédibilité, de temps et d'argent. Un coup dur pour le musicien qui s'est vu, momentanément, sombrer dans



Denis Martel : un rocker patient, confiant et déterminé

Photo Le Collectif

le gouffre du désespoir. Barbe-Rousse est désormais englouti...

Nouveau départ

Après avoir essuyé ce dur échec, mais fort de son expérience, Denis Martel refait surface et reprend le contrôle de la barre. Il se remet à travailler de plus belle, de telle sorte qu'en 1989, il entre en studio pour enregistrer quatre nouvelles compositions : *Coeur prisonnier*, *C'est plate*, *Goût d'aimer* et *Je l'aime*. Cette dernière pièce est sans équivoque celle qui le fera connaître.

À l'occasion, Martel se produit sur la scène du Café du palais en compagnie de ses principaux acolytes. Il peut ainsi en profiter pour présenter quelques bijoux de son propre répertoire. Avec la complicité des Bill Carden, Richard Thériault et Claude Dumais, Denis monte un spectacle rock que le public sherbrookois aura la chance de voir le 24 juin prochain.

Chansons et... microsillon ?

Martel chante sa vie : ses textes sont d'abord le miroir de son âme de musicien; sa musique, un cri du coeur de rocker qu'il a toujours été. Faits cocasses et problèmes du quotidien s'avèrent les principaux thèmes qui se dégagent de ses compositions, dont il a une forte provision en banque. Ses chansons constituent un corpus musical destiné au lancement éventuel d'un microsillon.

Cependant, faute d'appui financier, le projet est toujours re-

porté à plus tard. Martel est toutefois confiant que son heure est proche. À trente-sept ans, il voudrait bien réussir à percer le marché du disque québécois à l'instar des Gerry, Marjo, Plume.

Explosif à redécouvrir

Être légitimé par le public québécois, pour qui il voudrait bien se donner en entier, est sans aucun doute son rêve le plus cher. Tout y est : le talent, la dynamique, l'expérience. De plus, l'amour de la musique, la foi en un produit culturel québécois et rock n'roll, la volonté de réussir, le désir de vaincre devraient lui permettre de s'imposer. Le seul paramètre manquant, l'ombre au tableau, s'avère être la tirelire de celui qui voudra bien croire en tout ce potentiel, toute cette dynamite qui sommeille en Denis Martel.

Michel Poitras

Michel Chartrand

La langue dans sa poche ?

Le film « Un homme de parole » est à la fois un document politique et d'amour, nous faisant découvrir un Michel Chartrand complexe, lettré et philosophe. Illustré de documents d'archives, le film suscite le questionnement. En cette fin de siècle marquée par l'individualisme et le capitalisme effrénés, n'y a-t-il pas lieu de revoir l'héritage spirituel de Michel Chartrand, cet homme qui s'est en quelque sorte fait la conscience morale d'une nation ? Sa parole mérite qu'on y prête l'oreille. Ce film, réalisé par Alain Chartrand et produit par l'O.N.F. sera présenté le 1^{er} mai à 20 h à la bibliothèque municipale de Sherbrooke au 450 rue Marquette.

Cette activité, organisée conjointement avec Solidarité Populaire Estrie, l'O.N.F. et la



Photo René Beaulieu

Bibliothèque Eva Sénécal, s'inscrit dans le cadre de la fête internationale des travailleurs et travailleuses.

Ah oui, n'oubliez pas que M. Michel Chartrand sera présent pour répondre à vos questions...

Pour information : 566-2727.

Nous les poètes

La nuit, à travers le silence
Pendant que le sommeil abat les paupières
Nous les poètes, coeur à découvert
Secoué par pleines émotions
Aux sillons des larmes, on mêle nos joies

Le jour, par-dessus les bruits
Dans chaque pas et chaque regard
La poésie se camouffle et murmure
Espérant que, nous les poètes
Par des coups d'encre nos mots la découvre

Le soir, par-dessus notre fatigue
Nous écrivons une belle poésie
En plein dans nos coeurs vides
Espérant que le temps qui se vide
Par nos mots se couvre d'or

Ainsi parcourant la vie
L'aura de nous les poètes papillonne
Tantôt sur les pleurs tantôt sur les rires
Nos émotions incomprises et mal aimées
Meurent écrasées entre les papiers.

Alexandre Mudima Badibanga

Vous les fleurs

Vous nous redonnez sourire
Et le parfum de vos couleurs
En adoucissant le temps
Si vous ne le saviez
Sème l'espoir dans quelques soirs

Au chevet d'un mort
Dans les bras d'un amour
Vos regards colorés
Font de vous des soleils

Vos couleurs sauvages
Croyez-moi à travers les âges
L'amour et la joie les ont portés
En redonnant la vie à quelques âmes
Vous avez ainsi parfumé le temps

Seul le parfum de votre regard
Peut par sa présence
Étouffer la douleur
D'un bonheur perdu.

Alexandre Mudima Badibanga

Recherchons équipiers et équipières

Pour faire : rédaction, enquêtes, photos, montage, un peu de tout quoi !

Les artistes (de la photo, dessin, B.D., écriture) sont invité-e-s à nous faire parvenir de leurs créations.

Se joindre à l'équipe d'Entrée Libre pour s'activer dans le quartier...

Contactez-nous ! 821-2270



S'abonner c'est se donner les moyens de mieux s'informer
Abonnement régulier . . . 15 \$
Institutions, organismes . . . 20 \$
Note : Le prix inclut la TPS



Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec), J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____